



ELECTRICITE

Lieu de consommation :

GAEC LA FERME DES SAIGNES
LIEU DIT LES SAIGNES

71800 VAUBAN

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h



Tél : 09 70 17 37 15

Coût d'un appel local selon opérateur



clients-france@met.com

MET France

4 rue de la République
69001 LYON

Vos références client :

Code client : F/E21007848

Point De Livraison : 12129956502308

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800060171

Date d'échéance : 01/07/2024

Préavis de résiliation 1 mois

SereniPro ST

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

GAEC LA FERME DES SAIGNES

GAEC LA FERME DES SAIGNES

294 ROUTE DE TRAPPELOUP

71800 CHATENAY

France

Facture N° : F-000003541 du 17/11/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 02/12/2023

MET France Electricité	54,50€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité	37,41€
Taxes et contributions	9,45€
Montant Hors TVA	101,36€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	57,63€ 11,53€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	43,73€ 2,41€
Montant TVA	13,94€
Montant TTC de la facture	115,30€
Solde avant facturation *	0,00€

Montant à payer

115,30€

Prochain relevé vers le 19/11/2023

Transmission de vos index avant le : 01/11/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 02/12/2023

Montant : 115,30€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : GAEC La Ferme Des Saignes
Banque : CRCAM CENTRE EST
Iban : FR7617806****07*****000**
BIC : AGRIFRPP878
RUM : 1000MET16290
ICS : FR70ZZZ834987

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, MET France prévoit la mise en place du prélèvement SEPA. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez vous connecter à votre espace client dédié sur <https://espace-client.fr.met.com/> ou contacter notre service client au 09 70 17 37 15.

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients.

Détail de votre facture :

Numéro : F-000003541

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E21007848
Identifiant PDL : 12129956502308
Option Tarifaire : Base
Grille Tarifaire : SP3_2021_006

Données de comptage :

Référence compteur : 04217609189250
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 15

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index						
MET France Electricité									
Abonnement du 01/10/2023 au 31/10/2023 sur la base de 81,36 €/an							81,36 €/an	6,78	5,5%
Abonnement du 01/11/2023 au 30/11/2023 sur la base de 81,36 €/an							81,36 €/an	6,78	5,5%
Consommation du 01/10/2023 au 19/10/2023						290			
Consommation du 01/10/2023 au 19/10/2023	12724	13014	290		1.0	290	0,05808 €/kwh	16,84	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Base du 01/10/2023 au 19/10/2023	12724	13014	290		1.0	290	0,08312 €/kwh	24,10	20,0%
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)									
Composante Comptage L 0-18 kVA - Echu du 01/10/2023 au 18/10/2023						18	0,054426 €/J	0,98	5,5%
Composante Comptage L 0-18 kVA - Echoir du 19/10/2023 au 18/11/2023						31	0,054426 €/J	1,69	5,5%
Composante Gestion - Echu du 01/10/2023 au 18/10/2023						18	0,042295 €/J	0,76	5,5%
Composante Gestion - Echoir du 19/10/2023 au 18/11/2023						31	0,042295 €/J	1,31	5,5%
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part fixe - Echu du 01/10/2023 au 18/10/2023						270	0,027213 €/kVA/J	7,35	5,5%
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part fixe - Echoir du 19/10/2023 au 18/11/2023						465	0,027213 €/kVA/J	12,65	5,5%
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part variable du 01/10/2023 au 19/10/2023					1.0	290	0,0437 €/kWh	12,67	20,0%
Taxes et contributions									
CTA (1) du 01/10/2023 au 18/11/2023						24.76	21,93 %	5,43	5,5%
CSPE (3) du 01/10/2023 au 19/10/2023						290	0,00100 €/kwh	0,29	20,0%
CSAE (4) Base du 01/10/2023 au 19/10/2023						290	0,00769 €/kwh	2,23	20,0%
CEE (5) du 01/10/2023 au 19/10/2023						290	0,00516 €/kwh	1,50	20,0%

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 57,63 €	11,53€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 43,73 €	2,41€
Total HT	101,36€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 19/10/2023 au 19/11/2023	507	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 01/10/2023 au 17/11/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	38,30	46,14
Montant de la consommation facturée	53,61	69,16
Montant des prestations et services souscrits	0,00	0,00
Montant total facturé en Euros		115,30

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par courriel à l'adresse : clients-france@met.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de MET France n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).